



*La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire*



# **CONTRAT DE DYNAMISATION ET DE COHESION SUD CHARENTE**



## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### PREAMBULE

#### Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables.
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

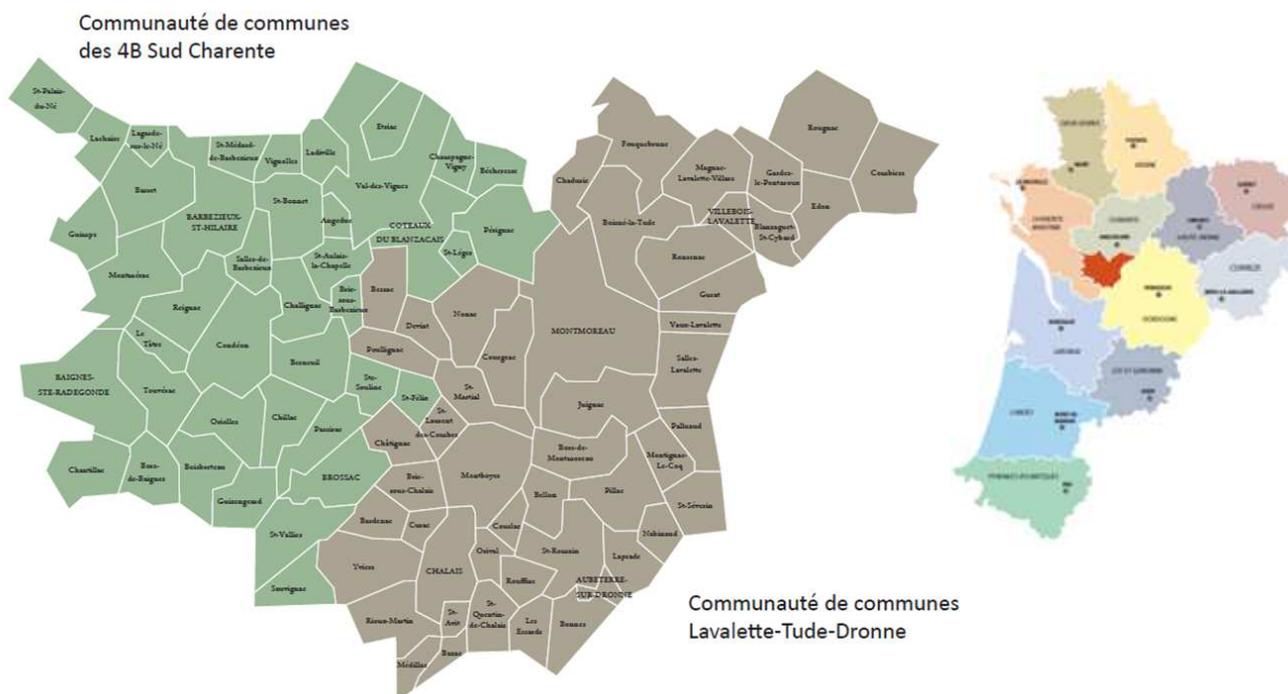
A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

Le Pays Sud Charente, la Communauté de communes 4B Sud Charente et la Communauté de communes Lavalette-Tude-Dronne ont manifesté leur souhait d'élaborer un contrat de dynamisation et cohésion avec la Région.

#### Un territoire de projet : Le Pays Sud Charente



## Un territoire rural

Situé à la pointe sud du département de la Charente, le territoire rassemble 91 communes et compte 38 222 habitants (RP 2014) pour une superficie 1 384 km<sup>2</sup>. La densité de population est particulièrement faible, avec 27,6 hab. /km<sup>2</sup>.

Ce territoire rural s'organise autour de petits pôles de proximité, Barbezieux-Saint-Hilaire constituant la principale ville avec près de 5 000 habitants.

Le Sud Charente reste aujourd'hui largement à l'écart des dynamiques périurbaines, en dehors des communes situées sur la frange nord-ouest, tournées vers l'agglomération d'Angoulême.

Malgré un vieillissement structurel de la population, la démographie du territoire s'est globalement stabilisée au cours des années 2000. Le taux migratoire positif a permis de compenser le solde naturel négatif, témoignant de la relative attractivité résidentielle du territoire.

Les principaux indicateurs sociaux (scolarisation et qualification, revenus, ...) témoignent d'une situation sociale fragile, nécessitant une attention particulière du territoire en termes de logement, de santé, de mobilité, d'accès à l'emploi et aux services... En lien avec les collectivités, un réseau relativement dense et dynamique d'associations et d'acteurs de l'économie sociale et solidaire intervient sur le territoire en matière d'insertion, formation et accompagnement social.

## Un positionnement à affirmer sur l'axe Bordeaux-Angoulême

Les principales infrastructures routières et ferroviaires du territoire s'organisent suivant un axe nord-sud, contribuant à relier le Sud-Charente à l'Agglomération d'Angoulême et à la métropole bordelaise.

Le territoire souhaite tirer parti de cette situation en initiant de nouvelles coopérations économiques, et en affirmant son attractivité résidentielle et touristique.

Le Patrimoine naturel (vallée de la Dronne, forêt et paysages agricoles diversifiés) et culturel (sites romans, patrimoine bâti civil et religieux...), constituent des atouts à valoriser.

Une attention particulière est portée à l'adaptation et la modernisation des services de proximité (santé, commerces, culture...), indispensables pour maintenir et attirer durablement de nouveaux habitants.

## Des centres-bourgs à redynamiser

Le territoire a par ailleurs engagé une action importante en faveur de la revitalisation des centres-bourgs des principaux pôles de centralité, et souhaite mobiliser tous les leviers d'action permettant de redynamiser ces espaces : modernisation des commerces et services, requalification de l'habitat et des équipements publics, valorisation du patrimoine architectural et paysager, mobilité et transports ...

A ce titre, la ville de Barbezieux-Saint-Hilaire, associée à la Communauté de Communes 4B Sud Charente, est retenue dans l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « revitalisation des centres-bourgs » initié par l'Etat.

## Des ressources économiques locales à valoriser, de nouvelles activités à explorer

L'économie du Sud-Charente est caractéristique du milieu rural et conserve une orientation plutôt productive. Le secteur agricole, encore important (15% des emplois), doit être accompagné en développant notamment la valeur ajoutée associée aux productions de qualité (veau de Chalais, volaille de Barbezieux, noix et vignoble...), en poursuivant le développement des circuits courts et la diversification des exploitations, et en créant des synergies avec les activités de transformation (IAA) présentes sur le territoire.

La filière forêt-bois, relativement développée et structurée, constitue également une spécificité à exploiter pour la création d'activités et d'emploi.

S'appuyant sur les réseaux d'acteurs et dynamiques du territoire, l'émergence de nouvelles activités reste à explorer, notamment dans le secteur du numérique et de l'aéronautique.

Enfin, le territoire bénéficie d'un tissu d'acteurs associatifs et de l'économie sociale et solidaire relativement dense, porteur d'initiatives innovantes (numérique, mobilité, insertion-formation...).

Une présentation synthétique des principales conclusions du diagnostic du territoire et des principaux enjeux et axes stratégiques de développement retenus figurent en annexe 1.

### **La situation de vulnérabilité du Sud Charente**

La nouvelle politique contractuelle de la Région apporte un soutien différencié en fonction du degré de vulnérabilité du territoire. Quatre domaines de vulnérabilité ont été définis au regard des compétences principales et ambitions régionales pour caractériser la situation relative des territoires :

- le revenu des ménages,
- l'emploi et le marché du travail,
- le niveau de formation de la population,
- la démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante.

Un indicateur synthétique calculé en fonction du nombre de domaines pour lesquels l'EPCI présente une vulnérabilité a classé les deux intercommunalités du Sud Charente en situation de forte vulnérabilité.

### **La stratégie de développement du Sud Charente**

Pour prendre en compte les enjeux qui ressortent du diagnostic, le territoire a établi une stratégie en 2 axes :

#### **Axe 1 : Renforcer l'économie par une stratégie affirmée de développement en lien avec les agglomérations environnantes et la métropole bordelaise**

- Capitaliser et donner de la valeur ajoutée aux ressources économiques locales : agriculture et agroalimentaire, forêt, métiers d'art...
- Soutenir l'émergence de nouvelles filières à forte valeur ajoutée, et renforcer le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS)
- Structurer et optimiser les conditions d'accueil et de développement des activités économiques
- Dynamiser les flux et le tissu économique des centres-bourgs

#### Projets clés

- Développement de la filière forêt-bois locale
- Mise en œuvre d'un programme collectif pour le développement des circuits courts
- Rural web factory (école de formation aux métiers du numérique)
- Mise en place et animation d'un collectif des 7 structures d'insertion du Sud Charente
- Schéma d'attractivité économique territoriale et d'accueil des activités économiques
- Opération Collective de Modernisation (artisanat, commerces et services de proximité)

#### **Axe 2 : Promouvoir l'attractivité résidentielle et touristique : accueillir durablement de nouvelles populations**

- Affirmer la vocation résidentielle des centres-bourgs
- Renforcer et adapter l'offre de service pour favoriser l'accueil de nouvelles populations
- Développer les solutions de mobilité et de déplacements inclusives et durables
- Développer et qualifier l'offre touristique : activités de pleine nature et tourisme vert, Patrimoine et art de vivre

## Projets clés

- Requalification de l'ilot Marcel Jambon (logements, commerces...)
- Revitalisation et valorisation touristique du cœur de bourg de Barbezieux
- Pôles et maisons de santé
- Valorisation et aménagement de l'église monolithe Saint-Jean (Aubeterre)
- Nouvelle stratégie d'accueil et d'information touristique
- Aménagement et valorisation touristique de la vallée de la Dronne

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des politiques sectorielles, ainsi que des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, sur le territoire du Sud Charente et qui ont un impact direct sur son développement.

Le territoire conduit un programme européen LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) porté par le GAL (Groupe d'action local) Sud Charente, bénéficiant d'une enveloppe réservée du FEADER de 1.5 M€.

La Région Nouvelle-Aquitaine prévoit d'investir près de 1M€ pour les opérations de restructuration et réhabilitation du lycée de Barbezieux-Saint-Hilaire dans le cadre du programme Pluriannuel d'Investissement Lycées.

## **Des pistes de travail pour la durée du contrat**

- Développement de la filière forêt-bois locale
- Emergence d'un pôle d'activités autour de l'aéronautique de loisirs
- Programme collectif pour le développement des circuits courts
- Valorisation des savoir-faire associés aux métiers d'art
- Transition énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise en place d'une Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences Territoriale, intégrant le champ de l'ESS

## Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat de dynamisation et de cohésion** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le Sud Charente.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Il fixe les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans un **plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les actions conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité financière sur plusieurs exercices budgétaires pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques afin de renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires vulnérables, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat. Les modalités du soutien de la Région à l'ingénierie du territoire feront l'objet d'une convention ad hoc et d'un dialogue de gestion annualisé.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection.

L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

## **Article 2 : DUREE DU CONTRAT**

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans.

Les opérations du territoire identifiées par le plan d'action pluriannuel devront faire l'objet d'un début d'exécution dans l'année qui suit son engagement en Commission Permanente, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

## **Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT**

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'actions sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage bénéficiaire d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application ou d'un arrêté conclu entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

## **Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT**

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un·e représentant·e pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

## **Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT**

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations soutenues.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,..) dont les informations seront fournies par la Région.

Dans le cadre de la démarche de marketing territorial que porte la Région Nouvelle-Aquitaine, les co-contractants Charente pourront contribuer au projet d'attractivité régionale en s'inspirant des recommandations stratégiques qui pourront leur être proposées. Selon les besoins, ces recommandations pourront être intégrées dans les différents supports de communication en lien avec l'attractivité que le territoire pourra mettre en œuvre. Des projets collectifs pourront également être élaborés afin de favoriser le rayonnement de la Nouvelle-Aquitaine. En cas de lancement d'une démarche de marketing territorial sur leur territoire, les co-contractants prendront contact avec l'équipe dédiée au Conseil régional.

## **Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT**

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (création de PÉTR, fusion d'EPCI...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

## **Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES**

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

## **Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT**

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issue du Contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait à Bordeaux, le

En 4 exemplaires

Le Président  
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Le Président  
du Syndicat mixte du Pays Sud Charente

**Alain ROUSSET**

**Jean-Yves AMBAUD**

Le Président  
de la Communauté de communes 4B Sud  
Charente

Le Président  
de la Communauté de communes Lavalette-  
Tude-Dronne

**Jacques CHABOT**

**Joël PAPILLAUD**